



Remboursement suite litige

Par **Pascalpc**, le **14/09/2024** à **10:28**

Bonjour

Suite à un litige avec une entreprise, je reçois une proposition de remboursement sur une ligne de devis de 3993.59€ht moins une prestation restante à payer de 389.29€ht soit 3604.30€ht.

Mais l'entreprise écrit dans sa proposition :

Je vous ferais parvenir un avoir de 389€ht pour le devis non réglé et un avoir sur le devis 1 de 3215.01€ht .

Et conclut par

Un chèque vous parviendra de 3215.01€ht.

Il me semble que je ne reçois pas la somme due. Quelq'un pour m'expliquer ?

Par **yapasdequoi**, le **14/09/2024** à **12:58**

Bonjour,

Vous êtes vous-mêmes une entreprise ? Sinon il faut compter en TTC, pas en HT.

Par **Pascalpc**, le **14/09/2024** à **13:38**

Non je suis un particulier. Ok pour le TTC, mais n'y a-t-il pas erreur sur le total avec un chèque de 3215.01.

Il me semble qu'il enlève 2x la facture non acquittée, une fois au niveau tu total à régler et une fois en parlant d'avoir de 389€ht qui ne figure pas sur le montant remboursé

Par **yapasdequoi**, le **14/09/2024** à **13:56**

Faites lui un courrier RAR avec le montant que vous calculez.